



OFFICE  
DE CONSULTATION PUBLIQUE  
DE MONTRÉAL

**PROJETS DE RÉAMÉNAGEMENT  
DES SECTEURS DE L'ENTRÉE PEEL ET DE  
LA CLAIRIÈRE DU MONT-ROYAL**

**RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE**

**LE 27 NOVEMBRE 2007**





1550, rue Metcalfe  
Bureau 1414  
Montréal (Québec) H3A 1X6  
Téléphone : 514 872-3568  
Télécopieur : 514 872-2556  
ocpm.qc.ca

Montréal, le 27 novembre 2007

Monsieur Gérald Tremblay, maire  
Monsieur Frank Zampino, président du comité exécutif  
Ville de Montréal  
275, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Objet : Rapport de consultation publique sur les projets de réaménagement des secteurs de l'entrée Peel et de la Clairière du Mont-Royal**

Monsieur le Maire,  
Monsieur le Président du comité exécutif,

J'ai le plaisir de vous remettre le rapport de l'Office de consultation publique portant sur les projets de réaménagement des secteurs de l'entrée Peel et de la Clairière du Mont-Royal.

Près de 200 personnes ont participé aux séances d'information et aux activités de consultation tenues par l'OCPM.

Les participants ont endossé quasi unanimement les propositions de réaménagement de *la Clairière* et de *l'entrée Peel*. L'idée de faire de *l'entrée Peel* une entrée marquante et une destination bien signalées à partir du centre-ville est aussi largement approuvée. La grande majorité des participants ont toutefois clairement indiqué que ces réaménagements devraient respecter une orientation dominante, celle de préserver l'aspect naturel du parc du Mont-Royal et d'en conserver le capital naturel. Tout le mobilier et les matériaux utilisés devraient s'intégrer parfaitement à la nature ambiante, sans aucune agression.

Le 27 novembre 2007  
Monsieur Gérald Tremblay  
Monsieur Frank Zampino

2

Les mesures de revitalisation écologique et de gestion écologique des eaux et des espèces fauniques, tout comme la protection du corridor écologique ont reçu un fort assentiment.

De nombreuses suggestions ont été faites notamment sur la gestion des matières résiduelles, les matériaux à utiliser dans le réaménagement de l'aire de jeux et de pique-nique, le parcours didactique, l'intervention artistique et l'accessibilité de *l'entrée Peel* pour les piétons. Les commissaires en font état dans leur rapport. Il faut toutefois se rappeler que l'information rendue accessible aux participants à la consultation publique portait sur deux concepts d'aménagement et non pas sur des projets en version finale. Les participants ont donc indiqué les directions d'aménagement qu'ils privilégiaient. On ne peut présumer de leur assentiment sur le projet final.

L'Office rendra ce rapport public le 11 décembre 2007, à moins que vous ne souhaitiez qu'il le fasse à une date plus rapprochée.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, Monsieur le Président du comité exécutif, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Louise Roy

Cc : Madame Hélène Fotopulos, membre du comité exécutif et responsable du Mont-Royal

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Introduction</b> .....	1
<b>1. Le projet</b> .....	2
1.1 Le contexte.....	2
1.2 Les propositions de réaménagement .....	3
<b>2. Résultats des consultations et analyse de l'Office</b> .....	5
2.1 Les grands consensus .....	5
2.2 La Clairière .....	7
2.3 Entrée Peel .....	10
<b>Conclusion</b> .....	14
<b>Annexe 1 – Les renseignements relatifs au mandat</b>	
<b>Annexe 2 - Liste de documentation</b>	



## Introduction

La Direction des grands parcs et de la nature en ville souhaite porter à l'attention du public deux projets de réaménagement sur le Mont-Royal qui sont rendus nécessaires, selon le promoteur, à cause de l'état de détérioration des espaces visés. *La Clairière* est situé près du Lac des Castors. On y retrouve une aire de jeux pour les enfants et une aire de pique-nique qui sont grandement utilisés par les Montréalais. *L'entrée Peel* est le seul accès au parc à partir du centre-ville. Le promoteur a l'intention d'en faire une entrée marquante et d'y exécuter plusieurs travaux de réhabilitation des infrastructures et du milieu naturel.

Conformément à l'entente mise de l'avant par la Table de concertation sur le Mont-Royal, l'organisme qui réunit tous les partenaires institutionnels et communautaires en vue de l'élaboration et de l'implantation du prochain plan de mise en valeur du Mont-Royal, l'Office de consultation publique de Montréal et la Direction ont convenu de travailler ensemble pour mettre en place un processus de consultation qui corresponde à la nature des projets à soumettre au public et aux enjeux soulevés.

Selon la procédure habituelle de l'Office, toute la documentation pertinente a été déposée sur le site Internet de l'OCPM. De plus, 15 000 dépliants ont été distribués auprès des riverains et utilisateurs des deux secteurs, des bandes-annonces ont été diffusées dans le métro et des panneaux d'information ont été installés dans le parc, sur les lieux des réaménagements proposés. Deux journées d'information, les 16 et 23 septembre, ont été organisées sur place dans *La Clairière* et une session d'information sur *l'entrée Peel* s'est déroulée le 20 septembre dans les locaux de l'Office. Finalement, l'Office a tenu un groupe de discussion avec des usagers du parc pour approfondir les enjeux et un questionnaire en ligne a permis de recueillir les opinions.

Les opérations dirigées par les commissaires ont conduit à la réception de 112 questionnaires sur le réaménagement des aires de jeux et de pique-nique et 45 sur *l'entrée Peel*. De plus, le projet de *l'entrée Peel* a fait l'objet d'un mémoire et de deux lettres de commentaires. Notons que les groupes et organismes s'intéressant à l'avenir du Mont Royal ont été sollicités directement. Aucun d'entre eux n'a déposé de mémoire dans le cadre des présentes consultations.

Ce rapport comprend deux chapitres. Le premier présente le contexte des projets et un bref résumé des propositions de réaménagements des deux secteurs. Le second chapitre propose à la fois la synthèse des interventions des participants aux consultations et l'analyse des commissaires. Les renseignements relatifs au mandat et à la documentation déposée sont disponibles aux annexes 1 et 2 respectivement.





## 1. Le projet

### 1.1 Le contexte

Le mont Royal est la première des Montérégiennes, un ensemble de collines traversant et ponctuant la vallée du Saint-Laurent. La forêt qui s'y est établie est dominée par le chêne rouge sur les sommets et l'érable à sucre sur les flancs et dans les cuvettes. Bien que réduite et modifiée par l'urbanisation et les interventions humaines, on y dénombre encore plus de 80 espèces d'arbres et arbustes et environ 700 espèces végétales et plus de 150 espèces d'oiseaux, soit la moitié des espèces observées au Québec.

Le mont Royal réunit un patrimoine naturel géologique, écologique, architectural et paysager important. Il domine l'île de Montréal, en constitue un point de repère et un lieu de rassemblement et d'activités pour les montréalais depuis son inauguration, en 1876. En 2005, le gouvernement du Québec, reconnaissant l'importance de protéger ce lieu, a créé l'arrondissement naturel et historique du Mont Royal.

Le parc du Mont-Royal, d'une superficie de 190 hectares, occupe un des trois sommets du mont Royal. Dessiné par Frederick Law Olmsted, il constitue la seule œuvre d'importance à l'extérieur des États-Unis de celui qui est considéré comme le père de l'architecture de paysage en Amérique du Nord.

#### **Histoire du parc du Mont-Royal et des secteurs d'intervention**

La création du parc du Mont-Royal résulte d'un mouvement d'opinion qui réclame la protection et la mise en valeur de la montagne. Cet objectif est appuyé par la haute bourgeoisie de Montréal. Ces pressions mènent à l'achat, en 1872, par la Ville de Montréal, des terrains à protéger et mettre en valeur. En 1874, Frederick Law Olmsted est engagé pour dessiner le parc. Celui-ci est inauguré en 1876. Par la suite, des interventions s'inscrivant plus ou moins heureusement dans la planification et les orientations suggérées par Olmsted seront effectuées dans le parc, tout au long de ses 131 années d'existence.

#### **Entrée Peel**

*L'Entrée Peel*, principal accès au parc du Mont-Royal par son flanc sud et par le centre-ville, a été aménagée dès l'origine du parc. Originellement conçue afin de permettre aux calèches et piétons d'avoir accès au sommet, elle est sillonnée d'un chemin en gravier, le Serpentin, menant de l'avenue des Pins au chemin Olmsted. Cette section du parc a été très peu modifiée depuis sa création.

Dans les années quarante, on effectue la démolition de la colonne funéraire en mémoire de Simon McTavish et son remplacement par une stèle plus modeste. Au cours des années soixante, un sentier piétonnier et des escaliers sont insérés au centre du Serpentin.

#### **La Clairière**

Située au centre du Mont-Royal, *la Clairière* est en quelque sorte son ombilic. À l'origine, il forme une cuvette au centre de laquelle se trouve une dépression peu étendue où s'accumule l'eau formant ainsi un marécage. La Clairière fait partie, lors des expropriations menant à la création du parc en 1872, de la propriété d'Hosea Bonen Smith. Celui-ci y exploite une ferme comprenant une vaste prairie encadrée, au sud et à l'ouest, de boisés. Un chemin donne accès à la maison du propriétaire. Celle-ci a été conservée (maison Smith) et abrite aujourd'hui les bureaux du groupe Les Amis de la Montagne, un centre d'exposition, une boutique de souvenirs et un petit café.

La Clairière est un des huit secteurs identifiés par Olmsted. Selon les plans de l'architecte américain, il est prévu qu'il demeure un espace champêtre mettant en valeur son caractère de pré de montagne. À la demande de la ville, Olmsted prévoit toutefois un réservoir. Il le localise dans le point bas du site et opte pour un bassin de forme clairement anthropique. Celui-ci ne sera réalisé que vers 1930 selon les plans de l'architecte Frederick Gage Todd (élève d'Olmsted). Le Lac aux Castors, dans la forme organique et fluide que l'on connaît aujourd'hui, est construit à l'emplacement prévu pour le réservoir dans les plans d'Olmsted.

Vers 1954, à la suite des propositions de réaménagement du parc soumises par les architectes paysagistes new-yorkais Clarke & Rapuano, le secteur de la Clairière bénéficiera d'un accès automobile en vertu de la construction du chemin Remembrance, de son échangeur et de la voie Camilien-Houde. Des tennis sont construits sur le site de l'actuelle aire de jeux. Un pavillon de services, dessiné par les architectes Hazen Sise et Guy Desbarats, est construit près du lac aux Castors entre 1955 et 1958. Vers 1964 les terrains de tennis sont remplacés par une aire de jeux conçue par André Lafontaine du Service des parcs de la ville de Montréal.

## **1.2 Les propositions de réaménagement**

Les propositions soumises par la Direction des Parcs sont décrites brièvement ici.

### **Aire de pique-nique et aire de jeu.**

La Clairière, facilement accessible en automobile, est très utilisée pour les jeux libres, la détente, le pique-nique et pour l'aire de jeux pour enfants.

L'analyse de la situation a permis de constater de nombreux irritants dans ce secteur du parc, par exemple, le manque de signalisation, la présence de 163 arbres inventoriés dangereux, les arbustes qui coupent graduellement le lien visuel et physique, entre l'aire de pique-nique et la grande pente gazonnée, le mobilier inconvenant et inadéquat pour la collecte des rebuts et des cendres de barbecues. L'aire de jeux a fait quant à elle l'objet de nombreuses revendications à l'effet de changer les équipements devenus désuets et trop abîmés.

Le programme d'intervention veut restaurer l'aire de jeux, lui donner une facture moderne. Il vise aussi à retrouver la cohérence des paysages planifiés par Olmsted dans la Clairière tout en tenant compte de la biodiversité, à revoir la signalisation et le mobilier et enfin à repenser les chemins d'accès et de circulation.

Dans le cas de l'aire de jeux, la proposition consiste à la mise en place de nouvelles installations comprenant plusieurs modules pour les petits de 3 à 5 ans et les enfants de 5 à 12 ans, de jeux d'eau et d'un parcours didactique. Bancs et installations (abreuvoir, contenant à déchets) et aménagement de la verdure et de sentiers sont également prévus. On propose d'implanter la forme d'une salamandre pour moduler le sol, dans lequel viennent s'imbriquer des jeux contemporains pour enfants. Des jeux d'eau sont également prévus.

La proposition de traitement de l'aire de pique-nique comprend l'ajout de tables de pique-nique dont certaines seraient fixes. On compte également y insérer des installations de gestion des matières résiduelles y compris les cendres de barbecues. Les sentiers de parcours seraient refaits et leurs tracés modifiés.

Une gestion de la végétation est également proposée. Celle-ci comprend plusieurs opérations de coupe, d'élagage et de reboisement visant plusieurs fins. On veut sécuriser les lieux et éliminer des espèces envahissantes. On cherche également à dégager des vues sur le Lac aux Castors à partir du chemin Olmsted, ainsi que certains points de vue sur la ville à partir de la Clairière. Les plantations prévues serviront notamment à créer un couloir écologique sur une partie du pourtour de la Clairière.

### **Entrée Peel**

Dans le cas de *l'entrée Peel* l'évaluation du secteur a permis de documenter de nombreux problèmes dont le manque de signalisation, l'absence de perception du seuil en général et plus spécifiquement, dans l'axe Peel, les géométries excessives des tracés des sentiers, les constructions en piètre condition (escaliers, murs de l'Institut Allan Memorial, mur de soutien du monument à McTavish), la présence de 418 arbres dangereux pour les usagers et de neuf espèces végétales envahissantes nuisibles pour la faune et la biodiversité dont l'érable de Norvège, etc.

La réhabilitation a été conçue à la fois dans une perspective de conservation de l'oeuvre d'Olmsted et une approche écologiste contemporaine. La Direction des grands parcs propose plusieurs opérations : une réhabilitation du Serpentin et des escaliers d'accès, une gestion des eaux de ruissellement et la création de nouveaux lieux humides, le traitement du seuil comme lieu d'appel et l'installation d'une oeuvre artistique pour commémorer la chanson "Give Peace a Chance" de John Lennon créée à Montréal et finalement des interventions forestières et arboricoles afin, notamment, d'éliminer l'érable de Norvège et de reboiser des secteurs dégradés.



## 2. Résultats des consultations et analyse de l'Office

Dans ce chapitre, les commissaires présentent à la fois les résultats de la consultation et l'analyse qu'elles en font en tenant compte des informations fournies par la Direction et le Groupe Cardinal-Hardy des réactions exprimées par les participants aux différentes activités de consultation.

La Direction a soumis des concepts d'aménagement en consultation publique. Plusieurs composantes des projets demeurent donc encore floues dans leurs formes ou leur localisation. Par exemple, l'étendue et la localisation des jeux d'eau dans l'aire de jeux de *la Clairière* ne sont pas précisées. Le design du mobilier de l'aire de pique-nique n'est pas connu et le tracé des sentiers est préliminaire. Dans le cas de *l'entrée Peel*, l'esplanade et l'intervention artistique proposées ne sont pas dessinées avec précision. Dans ce contexte, les opinions et commentaires des citoyens ont porté sur les principes d'aménagement sous-jacents et sur les orientations proposées. On ne peut présumer de leur assentiment sur le projet final.

### 2.1 Les grands consensus

Les deux projets s'insèrent dans l'effort de réhabilitation du parc du Mont-Royal entrepris dans la foulée du plan de réaménagement de 1992<sup>1</sup>. La remise en état des secteurs visés avaient alors été identifiés comme une priorité.

#### *Un appui quasi unanime aux projets*

*Les commissaires constatent que les participants aux consultations approuvent les projets proposés quasi unanimement. En effet, 89 % des répondants au sondage en ligne de l'Office sont très ou plutôt favorables au projet de réaménagement de l'aire de jeux et de pique-nique et 81 % soutiennent le projet de l'entrée Peel.*

Les répondants indiquent que les réaménagements sont espérés depuis longtemps. Plusieurs parents soulignent l'intérêt d'insérer des jeux d'eau. Un autre participant approuve les transformations proposées qui vont faire de *la Clairière* un endroit digne de la «notoriété et de la valeur du site». Les propos recueillis lors du groupe de discussion vont dans le même sens. Selon ces utilisateurs du parc, les installations actuelles sont désuètes et leur rénovation permettra de moderniser l'espace dédié aux jeux et au pique-nique.

En général, les répondants sont particulièrement heureux que la réhabilitation permette de rendre *l'entrée Peel* «convenable», notamment grâce à la réparation du chemin de terre et des escaliers abîmés. Selon un répondant, cette réhabilitation démontre aux visiteurs «nos valeurs» et la volonté des Montréalais de conserver ce «joyau» qu'est le parc du Mont-Royal.

---

<sup>1</sup> Ville de Montréal, Plan de mise en valeur du Mont-Royal, 1992

Les commissaires ont pu constater la détérioration avancée de plusieurs équipements et en particulier des escaliers et de certains caniveaux de *l'entrée Peel*. L'invasion inquiétante par des espèces écologiquement problématiques, comme le nerprun, ainsi que la présence de plusieurs arbres morts ou malades à proximité de l'aire de jeux et de pique-nique confirment l'importance d'aller de l'avant avec les projets.

*Les commissaires considèrent que la réhabilitation des aires de jeux et de pique-nique ainsi que de l'entrée Peel répondent à plusieurs nécessités et que les participants à la consultation ont reconnu ces nécessités.*

Elles s'inquiètent toutefois que la question du financement à long terme de l'entretien des infrastructures, et celle du maintien du capital naturel et de la biodiversité n'aient pas été abordées ni dans le cadre du Plan de réaménagement de 1992, ni au Sommet de Montréal, ni dans les réflexions entourant les projets en consultation actuellement.

Considérant l'importance culturelle, symbolique, touristique et urbanistique du parc du Mont-Royal, ainsi que les coûts liés au manque d'entretien régulier, il faut s'assurer que les fonds requis pour un entretien adéquat ne fassent pas défaut. Plusieurs grands parcs urbains en Amérique du Nord, comme celui du Mont-Royal, ont d'ailleurs entrepris leur revitalisation et diversifié leurs sources de financement<sup>2</sup>.

*Les commissaires invitent la ville de Montréal et ses partenaires à examiner la problématique du financement à long terme de l'entretien du parc du Mont-Royal dans le but d'assurer le maintien de la qualité des infrastructures et du capital écologique.*

### **Préserver le milieu naturel, une orientation largement dominante**

La majorité des participants à ces consultations souhaite que l'on protège et valorise le parc du Mont-Royal comme espace «naturel». Les Montréalais adhèrent à cette vision d'un espace mettant en valeur la «beauté naturelle du lieu» tel que l'a proposé l'architecte du Mont-Royal, F.L.Olmsted (doc 3.4.7).

Selon 95 % des répondants, le réaménagement de *la Clairière* devrait être guidé par les principes d'Olmsted et respecter le caractère champêtre des lieux. La naturalisation d'une partie de *la Clairière* pour la création d'un corridor écologique suscite l'approbation de 91 % des répondants. La réhabilitation écologique des deux secteurs et notamment la mise en place d'un corridor écologique et la création de milieux humides aux environs de *l'entrée Peel* sont les aspects les plus appréciés des projets.

---

<sup>2</sup> DBSF-Bureau du Mont Royal, 2006, Étude prospective du parc du Mont-Royal en comparaison avec quatre grands parcs canadiens et américains.

Cette observation est corroborée par les résultats du sondage auprès des visiteurs, mené pour le compte du bureau du Mont-Royal. En effet, la «nature en ville» constitue la caractéristique du parc la plus appréciée des usagers<sup>3</sup>.

### **Un rôle récréatif**

Par ailleurs, dans le cadre de la présente consultation, des citoyens suggèrent l'ajout d'infrastructures et d'activités susceptibles d'augmenter l'intérêt du parc et son utilisation par différents groupes, particulièrement dans *la Clairière*. Par exemple, une participante au groupe de discussion suggère l'organisation d'activités d'animation pour les écoliers, d'activités sportives pour combattre l'obésité des jeunes, l'utilisation de l'espace pour des festivals ou la location de certains lieux pour des fêtes privées et des mariages. D'autres suggèrent la construction d'une «agora», d'un lieu d'animation culturelle, d'un café terrasse, l'ajout d'aires de pique-nique et d'espaces pour des sports «extérieurs».

Ces attentes ne sont pas nouvelles. Elles ont animé les audiences entourant le premier plan de réaménagement du Mont-Royal<sup>4</sup> et tous les débats jalonnant l'histoire des parcs urbains et ceux d'Olmsted en particulier<sup>5</sup>.

*Les commissaires constatent que pour être fidèles à la volonté populaire, les projets de réaménagements ou d'ajouts d'infrastructures et d'activités doivent respecter la vocation du Mont-Royal comme parc nature.*

## **2.2 La Clairière**

Le projet de réhabilitation de *la Clairière* comporte quelques opérations comme des interventions sylvicoles, l'ajout d'équipement de pique-nique et de modules de jeux qui soulèvent certains enjeux qui sont traités ici.

### **2.2.1 Gestion du capital écologique**

La revitalisation écologique de *la Clairière*, par la création d'un «corridor végétal» dans son pourtour, suscite un fort taux d'approbation dans le cadre du sondage en ligne. Environ 90 % des répondants se déclarent très ou plutôt d'accord avec cette intervention. Plusieurs riverains aimeraient que ce corridor végétal soit assez dense pour servir également de zone tampon entre les résidences et *la Clairière*.

L'idée de protéger la biodiversité du parc reçoit l'assentiment général lors des échanges en groupe de discussion. L'augmentation de l'espace boisé est perçue favorablement et, dans

---

<sup>3</sup> Impact Recherche-Bureau du Mont Royal, Clientèle du Parc du Mont-Royal et Parc Jeanne-Mance, 2006.

<sup>4</sup> Bureau de Consultation de Montréal, 1990, L'avenir de la montagne. Plan préliminaire de mise en valeur du mont Royal.

<sup>5</sup> (doc 3.4.7; Prospect Park <http://www.prospectpark.org/>; Central Park <http://www.centralparknyc.org/site/PageServer>; D. E. Taylor, Central Park as a model for social control, Journal of Leisure Research, 1999

cette optique, l'idée de dégager des points de vue est reçue avec méfiance, sinon hostilité. Si l'élagage de quelques branches ne «pose pas de problèmes», la «coupe d'arbres» pour «dégager des vues» représente une opération inacceptable, selon les participants. À leur avis il existe en effet déjà des points de vue auxquels les usagers peuvent avoir accès «juste en se déplaçant».

De l'avis des commissaires des réactions d'inquiétude sont à prévoir lors des opérations de coupe et d'élagage dans l'aire de jeux et de pique-nique. La consultation sur la réhabilitation de l'aire de pique-nique et de l'aire de jeux n'a pas permis d'expliquer à fond les raisons qui justifient ces coupes. De plus, ces opérations seront très visibles dans le secteur de *la Clairière*.

Par ailleurs, il est intéressant de constater que lorsque les répondants au sondage en ligne sont informés de la justification des coupes d'arbres, ils y consentent volontiers. Le sondage en ligne sur le projet de réhabilitation de *l'entrée Peel* comporte une question directe sur la coupe de l'érable de Norvège en faveur de l'érable à sucre. Une large majorité s'y est montrée favorable.

*Les commissaires incitent fortement la Direction à mettre en place des moyens de communication pour sensibiliser la population aux justifications des opérations de coupe d'arbres et d'arbustes, si elle décide d'aller de l'avant.*

### **2.2.2 Mise en place des équipements de gestion des matières résiduelles et renouvellement du mobilier**

Parmi les répondants au sondage en ligne, 78 % croient qu'il est extrêmement ou très important d'ajouter des contenants de recyclage dans l'aire de pique-nique. Plusieurs commentaires font écho à cette approbation. Par exemple, une répondante considère «qu'enfin» la collecte des déchets sera sélective et une autre que cette «modernisation» est l'aspect le plus intéressant du projet.

*De l'avis des commissaires, la collecte sélective semble être bien accueillie et devrait être implantée dans le secteur de *la Clairière*.*

Par ailleurs, une grande majorité de participants considèrent que des fontaines d'eau, des bancs, des supports à vélo devraient être ajoutés dans le secteur et qu'une signalisation adéquate devrait être mise en place. Les équipements dans *la Clairière* tels que bancs, contenants à déchets, tables, sont désuets et disparates. La Direction a entrepris de développer une famille d'éléments de mobilier approprié répondant à des critères fonctionnels, de durabilité et d'esthétique<sup>6</sup>.

---

<sup>6</sup> Document 2.8



*La réhabilitation des secteurs constitue une occasion de mettre en place un nouveau mobilier conçu dans un langage architectural commun compatible avec la vocation des lieux et avec les éléments du mobilier de l'ensemble du parc.*

### **2.2.3 Offre d'équipement dans l'aire de pique-nique**

Le sondage en ligne révèle que la proposition d'installer des tables de pique-nique *fixes* près de l'aire de jeux est soutenue par 48 % des répondants.

Les propos des participants au groupe de discussion permettent de comprendre la réaction de la majorité qui s'oppose à cette proposition. On préfère pouvoir déplacer les tables au gré des besoins des groupes. Tous conviennent que l'utilisation devrait répondre au principe «premier arrivé premier servi» plutôt qu'à un système de réservation considéré comme trop contraignant. Dans le même esprit, l'interdiction des barbecues ou l'obtention d'un permis pour leur utilisation sont des options rejetées.

Pour sécuriser l'usage du barbecue, l'installation de contenants à cendres appropriés est par ailleurs approuvée par les participants au groupe de discussion. Ces derniers suggèrent de plus la mise en place de barbecues communautaires rassemblés dans un lieu «sécurisé». À leur avis, ceux-ci favoriseraient la socialisation, l'intégration sociale ainsi que les rencontres de groupes.

Les résultats de la consultation démontrent que l'aire de pique-nique est perçue comme un espace de «liberté» de «spontanéité» où les individus et les familles peuvent se rassembler sans préavis, au gré des besoins et des activités et que cela est grandement apprécié.

*Dans cette optique, les commissaires croient que l'utilisation libre des barbecues et de tables mobiles dans l'aire de pique-nique pourrait être maintenue. La Direction devrait par ailleurs étudier la possibilité d'installer des barbecues afin d'accommoder les familles qui ne possèdent pas cet équipement.*

### **2.2.4 Aménagement de l'aire de jeux**

Bien que la thématique animale de la Salamandre ait suscité l'approbation d'une majorité (76 %) des répondants au sondage et des participants au groupe de discussion, certains ont exprimé des réserves ou des inquiétudes quant à quelques éléments proposés pour l'aire de jeux.

Dans le cadre du sondage en ligne, une majorité (76 % des participants) approuve le choix de la Salamandre comme motif d'organisation de l'aire de jeux. Par contre, certains usagers considèrent la surface synthétique trop discordant avec le caractère naturel du milieu. Des participants au groupe de discussion s'inquiètent également de l'usage d'une surface synthétique. La réduction des coûts d'entretien ne justifie pas, à leurs yeux, l'usage de ce type de matériel. Ils considèrent qu'il ne faut pas reproduire un «parc McDonald» au parc du Mont-Royal. Par ailleurs, quelques-unes des personnes sondées et certains participants au

groupe de discussion souhaitent que les modules de jeux s'harmonisent avec les lieux et suggèrent donc de rejeter ceux qui seraient de couleurs vives. On propose l'emploi de matériaux plus naturels tels que bois, rochers, etc.

Dans sa proposition, la Direction indique que les modules doivent répondre à de multiples normes de sécurité. L'utilisation d'équipements manufacturés au Canada, tous fabriqués en métal, est obligatoire. On propose de mieux intégrer l'aire de jeux à la nature ambiante<sup>7</sup> en utilisant des troncs de bois qui par ailleurs ne sont pas considérés comme des jeux.

*Les résultats de la consultation confirment que l'aménagement de l'aire de jeux doit privilégier l'intégration des éléments à la nature ambiante.*

### **2.2.5 Introduction d'un parcours didactique dans l'aire de jeu**

La Direction et la Société pour un monde digne des enfants proposent d'insérer un parcours sur le droit des enfants dans l'aire de jeux. Celui-ci prendra la forme de «stations didactiques intégrées à l'ensemble de l'aire de jeux»<sup>8</sup>.

Dans le cadre du sondage en ligne, aucune question n'a porté spécifiquement sur l'intégration d'un parcours didactique sur le droit des enfants dans l'aire de jeux. Les commentaires des participants au groupe de discussion sur cet aspect du projet ont été très limités. On note un accueil favorable au principe du parcours didactique sur le droit des enfants. Un participant suggère que d'autres installations permettent de faire connaître aussi des thématiques sociales comme les relations interculturelles, l'intégration sociale, etc. Toutefois, une autre participante craint que cet ajout ouvre la voie à des demandes d'installations commémoratives, didactiques, culturelles ou publicitaires. Elle craint également que ces équipements surchargent le paysage et dénaturent les lieux.

*Les commissaires croient que le parcours didactique devrait respecter le caractère ludique et champêtre des lieux. Elles considèrent par ailleurs qu'il est possible que cet ajout ouvre la voie à d'autres demandes d'installations commémoratives, didactiques ou culturelles dans le parc du Mont-Royal.*

## **2.3 Entrée Peel**

*L'entrée Peel* n'a presque pas été retouché depuis l'inauguration du parc. Son réaménagement constitue donc une intervention importante qui soulève certains commentaires. Le seul mémoire reçu dans le cadre de cette consultation aborde d'ailleurs ce projet.

---

<sup>7</sup> Projet de l'aire de jeux et de pique-nique Document 3.2.1

<sup>8</sup> Projet de l'aire de jeux et de pique-nique Document 3.2.1, p.29

### 2.3.1 *Création d'une entrée marquante*

Pour faire de *l'entrée Peel*, l'entrée marquante du parc du Mont-Royal à partir du centre-ville de Montréal, la Direction propose la construction d'un «seuil marqué dans l'axe de la rue Peel tel que proposé par Olmsted mais non construit à l'époque»<sup>9</sup>. Outre un escalier plus large, la création d'une esplanade et l'intégration d'une œuvre d'art de style monumental sont prévues pour faire ressortir *l'entrée Peel* dans son cadre urbain. Ces ajouts constituent également des attraits qui contribueraient à faire de *l'entrée Peel* une destination. La proposition d'insérer une œuvre d'art sur le thème de la paix est issue du sommet de Montréal. Un concours a d'ailleurs permis de sélectionner le concept artistique parmi plusieurs propositions. Toutefois, le projet ne fournit que peu de détails quant à l'importance de l'intervention artistique et de l'esplanade proposées.

***Le principe de rendre marquante l'entrée Peel rencontre un assentiment très important puisque 88 % des répondants au sondage en ligne y sont favorables. Une grande majorité (81 %) espère également que l'entrée sera annoncée à partir du centre-ville.***

Un participant invoque l'intérêt de «grilles majestueuses et spectaculaires». Dans son mémoire monsieur Donavan King propose l'insertion, dans le parc et devant la rue Peel, d'un escalier majestueux ponctué de formations rocheuses typiques du parc du Mont-Royal. Cet escalier serait prolongé par un sentier bordant le mur actuel de l'institut Allan Memorial.

Une majorité de répondants (57 %) accepte l'insertion d'une «intervention artistique sur le thème de la paix» alors que 43 % la rejettent. Les quelques commentaires écrits par des opposants laissent penser que ces derniers rejettent le principe même de cette implantation. Celle-ci est «incompatible», à leurs yeux, avec le caractère «naturel» du lieu. On ajoute, dans un cas, que la ville a déjà commémoré le thème de la paix au parc Jarry. Cette oeuvre, selon un autre intervenant, serait plus «appropriée» sur l'avenue du Parc où pourrait se retrouver une entrée plus «spectaculaire» avec «monuments et fontaines».

Une très large majorité (84 %) des personnes sondées approuvent également l'objectif de faire de *l'entrée Peel* une destination, un lieu de détente plutôt qu'un simple espace de transition vers le sommet. Pour améliorer le confort des usagers, les personnes sondées suggèrent d'ailleurs l'ajout de bancs, de contenants de récupération des matières recyclables, d'abreuvoirs.

*Les commissaires sont d'avis que les résultats des consultations indiquent clairement que la proposition de rendre marquante l'entrée Peel et d'en faire un lieu de destination fait consensus. Par ailleurs, le manque de détails quant à la configuration de l'esplanade et de l'œuvre d'art ne permet pas aux commissaires de se prononcer sur leurs qualités.*

---

<sup>9</sup> Projet de *l'entrée Peel* Document 3.2.1, p.32

### **2.3.2 Gestion écologique de la végétation et de l'eau**

Le promoteur veut profiter du réaménagement de *l'entrée Peel* pour s'attaquer à plusieurs problèmes de gestion écologique de la végétation et de l'eau. Plusieurs espèces végétales envahissantes ont été répertoriées. Des surfaces ont été mises à nues par les piétinements des usagers. On note de plus plusieurs accès non contrôlés au parc. Enfin, les aménagements de gestion des eaux de ruissellement sont très abîmés et plusieurs résurgences incontrôlées minent les sentiers. Pour résoudre ces problèmes, plusieurs opérations ont été prévues. Un programme de travaux sylvicoles et arboricoles doit servir notamment à arrêter la propagation de l'érable de Norvège. Des ouvrages de gestion des eaux de ruissellement seront implantés et des zones humides à hydropériodicité variable serviront également à contrôler les eaux de surface. Par ailleurs, on s'attaquera aux problèmes de piétinement hors-piste par la construction d'escaliers, par le reboisement et le gazonnement des espaces dégradés et par la fermeture des entrées privées au parc. Certains des escaliers seront bâtis sur pilotis afin de favoriser le développement de la faune et la flore.

Les résultats du sondage mis en ligne par l'Office permettent de constater une approbation quasi unanime des mesures de gestion écologique soumises à la consultation. C'est ainsi que 93 % des participants approuvent la création de milieux humides, 92 % l'utilisation des eaux de ruissellement pour créer des points d'intérêt, 81 % la coupe des érables de Norvège, et enfin 91 % la plantation d'érable à sucre.

Les commentaires spécifiques ajoutés aux réponses du sondage en ligne vont dans le même sens. On qualifie de «brillante» la proposition d'utiliser les eaux de ruissellement pour la création de milieux humides. Cette intervention représente un élément «remarquable» du projet selon un autre intervenant. Selon un riverain de la rue Redpath Crescent, aux prises avec les débordements de l'actuel égout pluvial, inadapté et mal entretenu selon lui, l'installation d'un canal de dérivation constitue une «bonne nouvelle».

La mise en place d'escaliers sur pilotis est également saluée comme une intervention pertinente pour aider la faune et la flore. On espère en outre que cette initiative permettra de canaliser les utilisateurs pressés qui empruntent des raccourcis pour accéder au parc ou le traverser.

*Les commissaires constatent que les mesures de protection de la biodiversité qui sont proposées et la gestion des eaux de ruissellement par la création, entre autres, de milieux humides rencontrent un large assentiment. Elles considèrent toutefois que ces interventions devraient faire l'objet d'initiatives de sensibilisation à la protection de la biodiversité en raison des réactions probables des usagers aux coupes d'arbres.*

### **2.4.3 Accessibilité et sécurité**

Quelques participants soulignent les difficultés d'accès au site : traversée de l'avenue des Pins difficile sinon dangereuse, absence de débarcadère pratique pour les autos ou les autobus, absence de stationnement à proximité, dénivellation de la rue Peel éprouvante pour les gens peu en forme ou âgés. On aimerait une signalisation plus claire et un participant

suggère une navette permettant de rejoindre l'entrée à partir du centre-ville et même de monter jusqu'au sommet.

De plus, les feux protégeant la traversée de l'avenue des Pins n'accordent qu'un temps de passage très court aux piétons, pour qui les conflits avec l'entrée des voitures au Allan Memorial sont réels. Par ailleurs, des piétons effectuent une traversée hasardeuse en face de l'escalier William Osler. L'élargissement proposé du trottoir de l'avenue des Pins, devant le parc, améliorera sans doute la situation.

*Les commissaires suggèrent à la Direction d'examiner, avec les instances responsables de la circulation et des transports en commun, les mesures pouvant être mises en place afin d'améliorer le confort des piétons et des usagers des transports en commun et favoriser ainsi l'usage de l'entrée Peel.*

Quelques usagers aimeraient que la Direction prenne des mesures pour améliorer la sécurité en général : démarcation plus claire sur le Serpentin et le chemin Olmsted de l'espace réservé aux cyclistes et aux piétons, ajout d'appareils d'éclairage et même de «boutons d'alarme comme sur le campus de McGill».

*Les commissaires suggèrent à la Direction d'étudier la faisabilité et l'intérêt de mesures pour augmenter la sécurité et réduire les craintes de certains usagers quant à la sécurité en général dans le parc.*

#### **2.4.5 Réhabilitation du tombeau de Simon McTavish**

M. Donavan King a rappelé l'intérêt historique de Simon McTavish et indiqué que son tombeau serait enfoui dans les environs du socle du monument commémoratif actuel (Mémoire D. King). Il est prévu que les vestiges du réservoir Peel et le socle du monument McTavish soient mis en valeur dans une phase ultérieure du projet de réhabilitation. Il existe un programme municipal permettant de financer les opérations de restauration du tombeau de Simon McTavish qui pourrait être mis à profit.<sup>10</sup>

La Direction devrait s'assurer du transfert de la préoccupation exprimée au sujet de la mise en valeur du tombeau de Simon McTavish, au service compétent.

---

<sup>10</sup> M. M. Devoy et Mme H. Fotopulos, rencontre d'information, 20 septembre 2007



## Conclusion

Les participants aux consultations publiques organisées par l'Office ont endossé quasi unanimement les propositions de réaménagement de *la Clairière* et de *l'entrée Peel*. La grande majorité d'entre eux ont indiqué dans leurs réponses et dans leurs commentaires que ces réaménagements doivent respecter une orientation dominante, celle de préserver l'aspect naturel du parc du Mont-Royal et d'en conserver le capital naturel. Tout le mobilier et les matériaux utilisés devraient s'intégrer parfaitement à la nature ambiante, sans aucune agression.

Les mesures de revitalisation écologique et de gestion écologique des eaux et des espèces, tout comme la protection du corridor écologique ont reçu un fort assentiment. À cet égard, il faut d'ailleurs souligner la résistance à la coupe d'arbres comme un exemple de cette volonté de ne pas trop toucher à la nature. Pour s'assurer de l'adhésion aux interventions notamment sylvicoles et arboricoles prévues par la Direction, les commissaires recommandent de mettre en place des initiatives de sensibilisation qui permettraient aux usagers d'en comprendre la nécessité.

En général, les participants considèrent que les réfections sont nécessaires et un pourcentage très élevé d'entre eux supporte l'idée de faire de *l'entrée Peel* une entrée marquante et une destination.

De nombreuses suggestions ont été faites notamment sur la gestion des matières résiduelles, les matériaux à utiliser dans le réaménagement de l'aire de jeux et de pique-nique, le parcours didactique, l'intervention artistique, l'accessibilité de *l'entrée Peel* pour les piétons. Les commissaires en font état dans leur rapport. Il faut toutefois se rappeler que l'information rendue accessible aux participants à la consultation publique portait sur deux concepts d'aménagement et non pas sur des projets en version finale. Les participants ont donc indiqué les directions d'aménagement qu'ils privilégiaient.





Fait à Montréal, le 27 novembre 2007

A handwritten signature in blue ink, reading "Louise Roy", is centered on a light yellow rectangular background.

---

Présidente de la commission

---

Commissaire



## **Annexe 1 – Les renseignements relatifs au mandat**

### **Le mandat**

**L'Office de consultation publique de Montréal a reçu du conseil municipal de la ville de Montréal le mandat de consulter les citoyens conformément à la résolution CE07 1224 du 8 août 2007**

#### **La consultation publique**

Entre le 5 et le 20 septembre 2007, 15 00 dépliant ont été distribués auprès des riverains et utilisateurs des deux secteurs du parc visés par les projets dans le quadrilatère formé par les rues Côte-des-Neiges, Avenue du Parc, Sherbrooke et l'avenue des Pins.

Des bandes-annonces électroniques ont été diffusées dans le métro entre les semaines du 10 au 24 septembre 2007 à raison de 504 répétitions hebdomadaires la semaine du 10 et 24 septembre et de 1 008 la semaine du 17 septembre.

Outre la publication de toute la documentation pertinente sur le site Internet de l'Office un sondage en ligne permettait à toute personne intéressée de faire connaître leur opinion sur chacun des projets.

Quelque 9 panneaux d'information indiquant la tenue de la consultation ont été installés dans le parc du Mont-Royal entre le 17 septembre et le 5 octobre.

Deux journées de rencontres avec les usagers du parc ont été tenues aux environs de l'aire de pique-nique le 16 et le 23 septembre. Par ailleurs, une session d'information sur *l'entrée Peel* s'est déroulée le 20 septembre dans les locaux de l'Office.

Enfin, une rencontre de discussion (focus-groupe) a été tenue dans les locaux de l'organisme Promis, 333 Côte-Sainte-Catherine, le 11 octobre 2007. Une dizaine de personnes y ont participé.

#### **La commission et son équipe**

Mme Louise Roy, présidente  
Mme Judy Gold, commissaire  
M. Antoine Moreau, analyste

M. Luc Doray, Secrétaire général  
M. Alexis Musanganya, webmestre  
M. Eric Major, Attaché de recherche et de documentation  
Mme Sylvie Trudel et Mme Anik Pouliot responsables logistique

M. Gabriel Lemonde-Labrecque, accueil séance d'information  
M. Jimmy Paquet-Cormier, coordination séance d'information parc du Mont-Royal  
M. Guy Legendre, prise de son  
Mme Lise Maisonneuve, sténotypiste  
Mme Anne-Louise Raymond, transcriptrice

### **Les porte-parole et les personnes-ressources**

#### **Groupe Cardinal Hardy**

Mme Isabelle Giasson, architecte paysagiste, chargée de projet

#### **M. Denis Marcil ingénieur forestier**

**Pour la ville de Montréal :** Direction des grands parcs et de la nature en ville

M. Daniel Chartier, architecte paysagiste, chargé de projet  
M. Michel Devoy, directeur, Direction des grands parcs et de la nature en ville  
Mme Wendy Graham, architecte paysagiste, chargée de projet

### **Les citoyens participants aux séances thématiques d'information et au groupe de discussion**

Mme Natasha Abovaccar  
Mme Fatema Akhter  
M. François Bérard  
Mme Jasmine Bliss  
M. Ilham Bouyaleh  
M. Dinu Bumbaru  
Mme Isabelle Côté  
Mme Adrienne Danais  
M. Jacques Doray  
M. Juan Jime Fernandez  
M. Jean-Sébastien Fiset  
M Antoine Gonthier  
M. Moussa Guene  
Mme Sylvie Guilbault  
M. Donavan King

M. Frank Kruzick  
M. Olivier Lapierre  
Mme Alissa Lauriault  
Mme Florence Leyssiavor  
Mme Ines Monreal  
M. Pierre Ramet  
M. Jean-Pierre Ricardo  
M. Mike Rocco  
M. Cesar Torres  
Mme Danabekarn Savithri  
M. Michael Shafter  
M. Marc-Antoine Vallée  
Mme Patricia Wuill  
Mme Myrna Zogheir

## Annexe 2 - Liste de documentation

### A - Aire de jeux et de pique-nique

#### 1. Projet

- 1.1. Dépliant sur le projet du Parc du Mont-Royal – Aire de jeux et de pique-nique
- 1.2. English flyer

#### 2. Démarche de consultation (Documents insérés dans le cartable # 1)

- 2.1. Sommaire décisionnel – Développement culturel / de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle / Direction des grands parcs et de la nature en ville, Division des projets, Projets de partenariat et de développement (n° dossier 1071246021).
- 2.2. Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du Comité exécutif (Résolution du Conseil exécutif – n° dossier CE07 1224).
- 2.3. Intervention – Développement culturel / de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle – Bureau de la directrice adjointe (n° dossier 1071246021).
- 2.4. Intervention – Office de consultation publique de Montréal – Direction (n° dossier 1071246021)
- 2.5. Recommandation – Développement culturel / de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle – Bureau de la directrice adjointe (n° dossier 1071246021).
- 2.6. Sommaire décisionnel – Développement culturel / de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle / Direction des sports / des parcs et des espaces verts, Division du développement des partenariats et des projets, Projets de partenariat et du développement (n° dossier 1061246001).
- 2.7. *Appel d'offres de services professionnels – Termes de référence – Parc du Mont-Royal – Secteur du lac aux castors – Phase 2 Réaménagement de l'aire de jeux et de l'aire de pique-nique*, Direction des sports, des parcs et des espaces verts, Division du développement des partenariats et des projets mai 2006.
- 2.8. Questions de la commission transmise le 19 octobre 2007 suivies des réponses du Service des parcs.

#### 3. Documentation déposée par le promoteur (Documents insérés dans le cartable # 1)

- 3.1. Liste des documents du promoteur
- 3.2. Documents des promoteurs
  - 3.2.1. Réaménagement des aires de jeux et de pique-nique, cahier des critères et plan d'aménagement, Groupe Cardinal Hardy pour la Direction des Parcs et espaces verts et de la nature en ville, Ville de Montréal, 2007.
  - 3.2.2. Caractéristiques forestières et rapport de gestion paysagère, Denis Marcil, pour la Ville de Montréal, 2007.
  - 3.2.3. Extrait des termes de référence, Appel d'offres pour des services professionnels, Aménagement des aires de jeux et de pique-nique, Direction des parcs, des espaces verts et de la nature en ville, mars 2006 (extrait pour consultation publique / sept. 2007).

3.3. Documents de référence

- 3.3.1. Plan d'ensemble et plan d'aménagement, Cahiers des critères de design, Aménagement d'une patinoire réfrigérée et des abords du Lac aux Castors, Parc du Mont-Royal, Groupe Cardinal Hardy, Ville de Montréal, 2004.
- 3.3.2. Analyse paysagère et propositions d'aménagement préliminaire, Parc du Mont-Royal, secteur Remembrance : Accès et sentiers du pole d'accueil du Lac-aux-Castors, Vlan Paysages mai 2007.
- 3.3.3. Liste des Normes et exigences reliées à l'équipement de jeux / Ville de Montréal, 2007
- 3.3.4. Projet de parcours sur les droits de l'enfant, Société digne des enfants, août 2007
- 3.3.5. Extraits du document Amorce d'un plan directeur du secteur de la Clairière (Glades), document de travail, Chartier Daniel, 2001, Ville de Montréal, version 2008
- 3.3.6. Résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies sur les droits de l'enfant, octobre 2002.

3.4. Documentation connexe (bibliographie, documents et références communs aux deux projets)

- 3.4.1. Plan directeur de mise en valeur du mont Royal / Ville de Montréal, DEC 1992.
- 3.4.2. Plan préliminaire de mise en valeur du mont Royal / Ville de Montréal, 1990.
- 3.4.3. L'avenir du mont Royal, Commission des biens culturels du Québec, 2002
- 3.4.4. Les valeurs et les patrimoines du mont Royal : objectifs de conservation et de mise en valeur et principes d'intervention, document de travail, Ministère de la Culture et Communications du Québec, mars 2005.
- 3.4.5. Étude sur les espaces verts et sur les potentiels de verdissement des espaces gris de l'Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, Céline Paradis, 2006.
- 3.4.6. L'approche de protection / Présentation à la Table de concertation du Mont-Royal / Direction des grands parcs et de la nature en ville, Ville de Montréal, le 15 mai 2007. (Attention : document tiré à part)
- 3.4.7. La place du mont Royal dans l'œuvre de Frederick Law Olmsted, Document de travail préliminaire, préparé par Dr. Charles E. Beveridge et traduit par Hélène Thibodeau, collaboration de Daniel Chartier, Wendy Graham, Direction des grands parcs et de la nature en ville. Ville de Montréal, 2007.
- 3.4.8. État de situation sur les bois de l'arrondissement historique et naturel du mont Royal, Claude Thiffault, Direction régionale de Montréal, Ministère de l'Environnement du Québec, Juin 2003
- 3.4.9. Charte de Burra, Icomos, déc. 1999.
- 3.4.10. Déclaration de la NAOP, National Association of Olmsted Parcs / septembre 2002 (versions anglaise et française)
- 3.4.11. Cartes
  - 3.4.11.1. Évolution des bois sur le mont Royal / Ville de Montréal
  - 3.4.11.2. Inventaire de la végétation 2006 / Ville de Montréal
  - 3.4.11.3. Carte parc du mont royal ski / [www.lemontroyal.qc.ca](http://www.lemontroyal.qc.ca)
  - 3.4.11.4. Carte des trois sommets le mont Royal/ [www.lemontroyal.qc.ca](http://www.lemontroyal.qc.ca)
  - 3.4.11.5. Plan d'Olmsted, 1881.

- 3.4.11.6. Le mont Royal et ses limites
- 3.4.11.7. Parc du Mont-Royal, Secteur du Lac des Castors – Étude de potentiel archéologique – Zones archéologiques préhistoriques, Ethnoscop, [s.d.]
- 3.4.11.8. Composantes du réseau écologique, mai 2007

**4. Documentation générale** (les documents en rouge sont disponibles sur Internet ou sur demande auprès du documentaliste de l'OCPM)

4.1. Liens utiles

- 4.1.1. Plan d'urbanisme, Ville de Montréal,  
[http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=2761,3096652&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=2761,3096652&_dad=portal&_schema=PORTAL)
- 4.1.2. Document de travail pour le Sommet et Charte du Mont Royal, 2002.  
<http://www.lemontroyal.qc.ca/lesdossiers/2.html>
- 4.1.3. Politique de patrimoine, Ville de Montréal, 2005.  
[http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=2240,2894283&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=2240,2894283&_dad=portal&_schema=PORTAL)
- 4.1.4. Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels/ Ville de Montréal, 2004.  
[http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=174,1181440&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=174,1181440&_dad=portal&_schema=PORTAL)
- 4.1.5. Politique de l'arbre / Ville de Montréal, 2005.  
[http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_dad=portal&\\_pageid=174,247620&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_dad=portal&_pageid=174,247620&_schema=PORTAL)
- 4.1.6. Stratégie de développement durable/ Ville de Montréal / 2005.  
[http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=736,4731559&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=736,4731559&_dad=portal&_schema=PORTAL)
- 4.1.7. L'avenir du mont Royal, Commission des biens culturels du Québec, 2002,  
[http://www.cbcq.gouv.qc.ca/grand\\_dossiers/mont\\_royal/index.html](http://www.cbcq.gouv.qc.ca/grand_dossiers/mont_royal/index.html)
- 4.1.8. Les valeurs et les patrimoines du mont Royal : objectifs de conservation et de mise en valeur et principes d'intervention, document de travail, Ministère de la Culture et Communications du Québec, mars 2005.
- 4.1.9. Décret concernant la déclaration de l'arrondissement historique et naturel du mont Royal, Ministère de la Culture, Communications et Condition féminine, 2005.  
<http://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=2046>
- 4.1.10. L'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, un statut national, une protection juridique, Ministère de la Culture, Communications et Condition féminine, 2007.  
<http://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=2039>
- 4.1.11. Site du Bureau du Mont-Royal  
[http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=1676,2442177&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=1676,2442177&_dad=portal&_schema=PORTAL)

**5. Transcriptions**

**6. Lettres et mémos**

- 6.1. Période de questions-réponses, site de l'aire de jeux et de pique-nique, le 16 septembre 2007 (14h00).
- 6.2. Période de questions-réponses, site de l'aire de jeux et de pique-nique, le 16 septembre 2007 (16h00).

- 6.3. Période de questions-réponses, site de l'aire de jeux et de pique-nique, le 23 septembre 2007 (11h00).
- 6.4. Transcription du groupe de discussion (*focus group*) tenu le 4 octobre 2007 aux bureaux de l'OCPM (11h00)

**7. Compilation des résultats**

- 7.1. Commentaires extraits des questionnaires – Site de l'aire de jeux et pique-nique, 11 octobre 2007



## Annexe 2 - Liste de documentation

### B - Entrée Peel

#### 1. Projet

- 1.1. Dépliant sur le projet du Parc du Mont-Royal – Aménagement de *l'entrée Peel*
- 1.2. English flyer

#### 2. Démarche de consultation (Documents insérés dans le cartable # 1)

- 2.1. Sommaire décisionnel – Développement culturel / de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle / Direction des grands parcs et de la nature en ville, Division des projets, Projets de partenariat et de développement (n° dossier 1071246021).
- 2.2. Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du Comité exécutif – Séance ordinaire du 8 août 2007 (Résolution du Conseil exécutif – n° dossier CE07 1224).
- 2.3. Intervention – Développement culturel / de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle – Bureau de la directrice adjointe (n° dossier 1071246021).
- 2.4. Intervention – Office de consultation publique de Montréal – Direction (n° dossier 1071246021)
- 2.5. Recommandation – Développement culturel / de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle – Bureau de la directrice adjointe (N° dossier 1071246021).
- 2.6. Sommaire décisionnel – Développement culturel / de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle / Direction des sports / des parcs et des espaces verts, Division du développement des partenariats et des projets, Projets de partenariat et du développement (n° dossier 1064168005).

#### 3. Documentation déposée par le promoteur (Direction des parcs, des espaces verts et de la nature en ville) (Documents insérés dans le cartable # 1)

- 3.1. Liste des documents du promoteur
- 3.2. Documents du promoteur
  - 3.2.1. L'entrée Peel, Parc du Mont-Royal, Plan d'ensemble et plan d'aménagement, critères de design, Groupe Cardinal Hardy, mai 2007.
  - 3.2.2. Rapport final d'inventaire forestier et d'inspection de l'état des arbres, Réaménagement de *l'entrée Peel*, Parc du Mont-Royal, Denis Marcil, pour la Ville de Montréal, 2007. (Attention : document tiré à part)
  - 3.2.3. Addenda du 14 mars 2007 au rapport final d'inventaire forestier et d'inspection de l'état des arbres, Réaménagement de *l'entrée Peel*, Parc du Mont-Royal, Denis Marcil, pour la Ville de Montréal, 2007. ☞ document intégré dans l'exemplaire papier 3.2.2
  - 3.2.4. Addenda du 23 juillet 2007 au rapport final d'inventaire forestier et d'inspection de l'état des arbres, Réaménagement de *l'entrée Peel*, Parc du Mont-Royal, Analyse comparative de l'évolution des surfaces terriers de l'érable à sucre et de l'érable de Norvège, Denis Marcil, pour la Ville de Montréal, 2007. ☞ document intégré dans l'exemplaire papier 3.2.2
  - 3.2.5. Genivar, Rapport des conditions existantes en hydrologie et en écologie de *l'entrée Peel* du mont Royal, Rapport final, 2007. (Attention : document tiré à part)
    - 3.2.5.1. Figure 1 – Zone d'étude primaire. ☞ document intégré dans l'exemplaire papier 3.2.5
    - 3.2.5.2. Figure 3A – Bassins versants et schémas d'écoulement des eaux de surface dans la zone élagie, Genivar, 2007 ☞ document intégré dans l'exemplaire papier 3.2.5

- 3.2.5.3. Figure 3B – Bassins versants et schémas d'écoulement des eaux de surface dans la zone d'étude primaire, Genivar, 2007 ☞ *document intégré dans l'exemplaire papier 3.2.5*
- 3.2.5.4. Figure 4 – Niveaux et regards dans la zone d'étude primaire, Genivar 2007 ☞ *document intégré dans l'exemplaire papier 3.2.5*
- 3.2.5.5. Figure 5 – Localisation des éléments de la faune, Genivar, 2007 ☞ *document intégré dans l'exemplaire papier 3.2.5*
- 3.2.5.6. Figure 6 – Caractéristiques des habitats fauniques et occurrences animales, Genivar, 2007 ☞ *document intégré dans l'exemplaire papier 3.2.5*
- 3.2.5.7. Synthèse des milieux naturels, Genivar 2007 ☞ *document intégré dans l'exemplaire papier 3.2.5*
- 3.2.5.8. Annexe – Reportage photos des conditions existantes – Hydrologie ☞ *document intégré dans l'exemplaire papier 3.2.5*
- 3.2.5.9. Annexe – Parc du Mont-Royal / Secteur de *l'entrée Peel* – Conditions existantes, Groupe Cardinal-Hardy ☞ *document intégré dans l'exemplaire papier 3.2.5*
- 3.2.5.10. Annexe – Fiche de caractérisation du Mont-Royal, n° de segment 1 à 12, Genivar, octobre 2006 ☞ *document intégré dans l'exemplaire papier 3.2.5*
- 3.2.5.11. Annexe – Fiche de caractérisation du Mont-Royal n° de segment 13 à 24, Genivar, octobre 2006 ☞ *document intégré dans l'exemplaire papier 3.2.5*
- 3.2.5.12. Annexe – (carte) Schéma d'écoulement et des conditions existantes en hydrologie ☞ *document intégré dans l'exemplaire papier 3.2.5*
- 3.2.5.13. Annexe – Méthode d'évaluation de la valeur écologique ☞ *document intégré dans l'exemplaire papier 3.2.5*
- 3.2.5.14. Annexe – Mont-Royal – Érablière à sucre – ID 1 – Données générales ☞ *document intégré dans l'exemplaire papier 3.2.5*
- 3.2.6. Extrait des termes de référence, Appel d'offres pour des services professionnels, Réaménagement de *l'entrée Peel*, Direction des parcs, des espaces verts et de la nature en ville, mars 2006.
- 3.3. Documents de référence
  - 3.3.1. Études préliminaires des interfaces entre le parc du Mont-Royal et le centre-ville, étude de Claude Cormier architectes paysagistes pour la Direction des grands parcs et de la nature en ville, Ville de Montréal, 2006.
  - 3.3.2. Des marches à suivre, Devis global d'Intervention, Williams, Asselin, Ackoui Architectes Paysagistes pour la Ville de Montréal, 1995. (Attention : document tiré à part)
  - 3.3.3. Carte, Ville de Montréal, Bassin hydrologique Entrée Peel, Direction des grands parcs et de la nature en Ville. 2006.
  - 3.3.4. Rapport sur l'ancien réservoir et le mur de pierre (Allen Mémorial), Aldabert W. Goraczko pour la Ville de Montréal, 2006 / vers. août 2007.
  - 3.3.5. Rapport sur l'état du mur de pierre bordant le secteur de *l'entrée Peel*, Aldabert W. Goraczko pour la Ville de Montréal, 2006 / vers. août 2007.
  - 3.3.6. Calculs des volumes et débits d'eau de ruissellement, Rapport de travaux de drainage achevés, Aldabert W. Goraczko, ing., pour la Ville de Montréal, mai 1995. (Attention : document tiré à part)

- 3.3.7. Gestion des eaux de surface et des milieux humides sur le mont Royal, Direction des grands parcs et de la nature en ville, Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle, Ville de Montréal, août 2007.
- 3.3.8. Aménagement des espaces publics de Montréal, Réservoir du mont Royal, MTL04-2515, Extrait du rapport d'inventaires archéologiques, 2004, Ethnoscop pour la Ville de Montréal, sept. 2005
- 3.3.9. Covit / Parc du Mont-Royal, Intervention artistique, Linda Covit et Michèle Gauthier, le 16 avril, 2007
- 3.4. Documentation connexe (bibliographie, documents et références communs aux deux projets)
  - 3.4.1. Plan directeur de mise en valeur du mont Royal / Ville de Montréal, DEC 1992.
  - 3.4.2. Plan préliminaire de mise en valeur du mont Royal / Ville de Montréal, 1990.
  - 3.4.3. L'avenir du mont Royal, Commission des biens culturels du Québec, 2002
  - 3.4.4. Les valeurs et les patrimoines du mont Royal : objectifs de conservation et de mise en valeur et principes d'intervention, document de travail, Ministère de la Culture et Communications du Québec, mars 2005.
  - 3.4.5. Étude sur les espaces verts et sur les potentiels de verdissement des espaces gris de l'Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, Céline Paradis, 2006.
  - 3.4.6. L'approche de protection / Présentation à la Table de concertation du Mont-Royal / Direction des grands parcs et de la nature en ville, Ville de Montréal, le 15 mai 2007. (Attention : document tiré à part)
  - 3.4.7. La place du mont Royal dans l'œuvre de Frederick Law Olmsted, Document de travail préliminaire, préparé par Dr. Charles E. Beveridge et traduit par Hélène Thibodeau, collaboration de Daniel Chartier, Wendy Graham, Direction des grands parcs et de la nature en ville. Ville de Montréal, 2007.
  - 3.4.8. État de situation sur les bois de l'arrondissement historique et naturel du mont Royal, Claude Thiffault, Direction régionale de Montréal, Ministère de l'Environnement du Québec, Juin 2003
  - 3.4.9. Charte de Burra, Icomos, déc. 1999.
  - 3.4.10. Déclaration de la NAOP, National Association of Olmsted Parcs / septembre 2002 (versions anglaise et française)
  - 3.4.11. Cartes
    - 3.4.11.1. Évolution des bois sur le mont Royal / Ville de Montréal
    - 3.4.11.2. Inventaire de la végétation 2006 / Ville de Montréal
    - 3.4.11.3. Carte parc du mont royal ski / [www.lemontroyal.qc.ca](http://www.lemontroyal.qc.ca)
    - 3.4.11.4. Carte des trois sommets le mont Royal/ [www.lemontroyal.qc.ca](http://www.lemontroyal.qc.ca)
    - 3.4.11.5. Plan d'Olmsted, 1881.
    - 3.4.11.6. Le mont Royal et ses limites
    - 3.4.11.7. Composantes du réseau écologique, mai 2007
- 4. **Documentation générale (les documents sont disponibles sur Internet ou sur demande auprès du documentaliste de l'OCPM)**
  - 4.1. Liens utiles
    - 4.1.1. Plan d'urbanisme, Ville de Montréal,

[http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=2761,3096652&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=2761,3096652&_dad=portal&_schema=PORTAL)

- 4.1.2. Document de travail pour le Sommet et Charte du Mont Royal, 2002.  
<http://www.lemontroyal.qc.ca/lesdossiers/2.html>
- 4.1.3. Politique de patrimoine, Ville de Montréal, 2005.  
[http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=2240,2894283&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=2240,2894283&_dad=portal&_schema=PORTAL)
- 4.1.4. Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels/ Ville de Montréal, 2004.  
[http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=174,1181440&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=174,1181440&_dad=portal&_schema=PORTAL)
- 4.1.5. Politique de l'arbre / Ville de Montréal, 2005.  
[http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_dad=portal&\\_pageid=174,247620&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_dad=portal&_pageid=174,247620&_schema=PORTAL)
- 4.1.6. Stratégie de développement durable/ Ville de Montréal / 2005.  
[http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=736,4731559&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=736,4731559&_dad=portal&_schema=PORTAL)
- 4.1.7. L'avenir du mont Royal, Commission des biens culturels du Québec, 2002,  
[http://www.cbccq.gouv.qc.ca/grand\\_dossiers/mont\\_royal/index.html](http://www.cbccq.gouv.qc.ca/grand_dossiers/mont_royal/index.html)
- 4.1.8. Les valeurs et les patrimoines du mont Royal : objectifs de conservation et de mise en valeur et principes d'intervention, document de travail, Ministère de la Culture et Communications du Québec, mars 2005.
- 4.1.9. Décret concernant la déclaration de l'arrondissement historique et naturel du mont Royal, Ministère de la Culture, Communications et Condition féminine, 2005.  
<http://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=2046>
- 4.1.10. L'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, un statut national, une protection juridique, Ministère de la Culture, Communications et Condition féminine, 2007.  
<http://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=2039>
- 4.1.11. Site du Bureau du Mont-Royal  
[http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=1676,2442177&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=1676,2442177&_dad=portal&_schema=PORTAL)

## 5. Mémoires

- 5.1. Donovan King, *Proposals for improvements on Mount Royal : Peel Street entrance, 20 septembre 2007.*

## 6. Transcriptions

- 6.1. Transcription de la séance tenue le 20 septembre 2007 concernant l'aménagement de *l'entrée Peel*.

## 7. Lettres et mémos

- 7.1. *Re : Mt.Royal project Peel and Pine avenue*, Syd. Moss, September 24<sup>th</sup> 2007.
- 7.2. *Lettre de M. Gilles Bertrand* concernant le projet de rénovation de la portion Peel du Parc du Mont Royal.

## 8. Compilation des résultats

- 8.1. Commentaires extraits des questionnaires – Site de *l'entrée Peel*, 11 octobre 2007

## **Le mandat de l'Office de consultation publique de Montréal**

L'Office de consultation publique de Montréal a été créé par l'article 75 de la *Charte de la ville de Montréal*. Il réalise des mandats de consultation publique relatifs aux différentes compétences de la ville, notamment sur les projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire, ou sur tout projet désigné par le conseil municipal ou le comité exécutif.

---

## **Remerciements**

La commission remercie les personnes et les organismes qui ont collaboré à ses travaux ainsi que le personnel de l'Office de consultation publique de Montréal qui a assuré le soutien nécessaire à la production de ce rapport.

---